

# Conseil municipal : le PPRT de Stepan Europe adopté

Lundi soir, le conseil municipal a mis fin à un dossier vieux de plusieurs années : le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT), qui concerne les riverains de la société Stepan Europe, classée Seveso. Ce plan prévoit une série d'aménagements pour limiter les risques pour les riverains en cas d'accident chez Stepan Europe.

« Le PPRT n'interdit ni les constructions futures ni les aménagements publics »

Finalement, le PPRT n'a pas soulevé de grand débat parmi les élus. Et a été adopté à l'unanimité. « Les riverains demandent que le périmètre d'exposition au risque soit réduit (passant de 280 à 200 m, ce qui permettrait de les exclure du périmètre, NDLR) expliquait le maire Jean Duchamp. Nous avons sollicité les services de l'État, qui nous ont répondu qu'on ne pouvait pas diminuer ce périmètre. Il apporte une protection à la population concernée. Et il n'interdit ni les constructions futures ni les aménagements publics. [...] La commune ne peut qu'être favorable à la réduction de ce périmètre. Nous demandons que toutes les possibilités pour diminuer le risque, et donc le périmètre, soient étudiées. Mais c'est l'État qui est compétent en la matière. Rien n'est figé, le dialogue continue, même si on vote le PPRT ce soir. »

Sur ce dossier, l'opposition était au diapason de la majorité : « Cela fait 5 ans que le PPRT doit être mis en place, rappelait André Naegelen au maire. Il est ouvert, donc chaque année, il peut être modifié. Si vraiment vous confirmez ça, on va voter pour cette délibération. »

La franche opposition est fi-

nalement venue du public, à qui le maire a donné la parole. Des membres de l'Association pour le cadre de vie à Voreppe (ACVV) étaient présents. « Toutes les solutions pour réduire le périmètre n'ont pas été étudiées. L'idée de réduire le risque à la source n'a pas été complètement analysée », assurait la présidente Annie Vassy, citant diverses méthodes pour que l'anhydride maléique, substance utilisée par Stepan Europe et qui justifie ce PPRT, soit employé différemment.

« Les maisons vont perdre beaucoup de valeur »

« Les riverains habitant dans le périmètre vont devoir mettre en place des salles de confinement dans leur maison. Quand ils voudront vendre leur bien, quelles solutions auront-ils ? Les maisons vont perdre beaucoup de valeur », constatait une autre personne du public. « Si la pièce de confinement choisie est située du côté opposé à l'usine, elle correspond quasiment à n'importe quelle pièce, du moment qu'on coupe la VMC, tempérait François Martin, conseiller municipal délégué à la prévention des risques. Ce qui doit être mis en place est vraiment léger. »

Pour le maire, l'enjeu était surtout d'apaiser les tensions : « Il faut voter le PPRT en maintenant la pression. On sait que le périmètre ne pourra pas être augmenté. On pourra peut-être parvenir à le réduire mais il faudra batailler. Dialoguer avec Stepan Europe. On a une entreprise qui emploie du monde. On ne peut pas se plaindre que l'industrie fout le camp [sic] d'un côté et ne pas faire en sorte qu'elle reste de l'autre. »

Maurice ROSTANC



L'entreprise Stepan Europe est classée Seveso II seuil haut. Photo DL/Archives

## Au fil des débats

### Des travaux au groupe scolaire Achard

Des travaux de mise en accessibilité aux personnes handicapées vont être effectués au groupe scolaire Achard. WC spécifiques, rampes d'accès, bornes lumineuses, informations écrites en braille, c'est un gros chantier qui va être mis en place. Pour une enveloppe de 267 700 €.

### L'aide aux séjours d'été relancée

Le programme d'aide aux départs en vacances pour les familles est maintenu cette année par la municipalité.

L'aide est fonction du quotient familial. Cette année, la participation des familles augmente de 3,5 %. « Ça ne fait que 3 € de plus pour une famille avec un quotient familial de 350 », assurait Pascal Lujan, adjointe à l'enfance. « En cette période de difficultés, nous n'acceptons plus la moindre augmentation pour les familles », assurait André Naegelen (opposition), qui votait contre la délibération.

« À force de vouloir aider les familles à bas coefficient, on fait une forme de ségrégation à l'envers », déclarait Anne Gerin (opposition). La

délibération a été adoptée, malgré 7 votes contre.

### Augmentations à la cantine et à la garderie

Les tarifs de la cantine et de la garderie vont augmenter de 2,5 %. « La hausse s'explique par l'augmentation du coût du repas par le prestataire, l'inflation du coût de la vie et une analyse plus précise des dépenses », affirmait Sandrine Miotto, adjointe en charge de l'éducation. « Je rappelle qu'un repas coûte 13,61 € à la municipalité. » La délibération a été adoptée malgré trois votes contre.

M.R.

# L'ACVV veut réduire le périmètre du PPRT

À l'indemnité de l'approbation du PPRT (Plan de prévention des risques technologiques) de l'entreprise Stepan Europe par le conseil municipal, un second round plus informel s'est joué mardi au complexe Maurice-Vial lors de l'assemblée générale ordinaire de l'Association cadre de vie de Voreppe (ACVV), en point sur le sujet.

Une occasion de reprendre la discussion entamée la veille en comité plus restreint sur la manière de protéger au mieux les riverains de l'usine.

Si le ton était courtois, l'échange entre le maire Jean Duchamp, François Martin, élu délégué à la prévention des risques, et les membres de cette association n'en a pas été moins vif. « On a l'impression d'être perçu comme les "emmerdeurs" [sic] de service, mais nous ne faisons que po-

ser des questions légitimes auxquelles on ne nous donne pas de réponse », a maintes fois regretté la présidente Annie Vassy. Avant d'ajouter, « on n'est pas contre Stepan Europe, mais contre ses effets hors site. »

### Un périmètre de 280 mètres

En effet, les membres du bureau de l'ACVV ont reproché à la municipalité son approbation sans réserve du document définissant un périmètre d'exposition aux risques de 280 mètres autour de l'usine, classée Seveso II seuil haut. Selon eux, le fait d'émettre des réserves aurait incité la Préfecture à revoir sa copie et à réduire le périmètre d'exposition à 200 mètres. Les riverains, cyclistes et promeneurs circulant sur la voie verte, seraient ainsi exclus de la zone à risque. Selon eux, cette réduction

du périmètre contraindrait l'usine à faire de nouveaux efforts afin de limiter ce risque à la source. Faute de mieux donc, la guérilla des recours en justice intentés par l'ACVV pour les y contraindre continuera.

Mais, pour le maire, cette stratégie est contre-productive. « Le mode de relation actuel n'aboutira jamais à rien. Vos attaques les ont refroidis. Il n'y aura pas d'avancée s'il n'y a pas un minimum de dialogue entre les différents interlocuteurs », a-t-il regretté.

Perplexes, les membres du bureau de l'ACVV, arguant que leurs actions ont empêché l'extension du site pour cause de mise en danger d'autrui, attendent de pied ferme l'ouverture de ce dialogue. À défaut, ils assurent, ils se retrouveront au tribunal...

M.R.



Le maire, Jean Duchamp, et Annie Vassy, la présidente de l'Association cadre de vie de Voreppe (ACVV), côte à côte lors d'une assemblée générale en forme de "remake" du conseil municipal.